

# RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE

## HORAIRE :

- En tout temps, les plages horaires doivent être respectées.
- L'entretien de la patinoire est effectué périodiquement selon l'état de la glace, les conditions climatiques et l'horaire préétabli.

## IL EST OBLIGATOIRE DE :

- Respecter en tout temps les consignes du responsable de la patinoire.
- Quitter la patinoire immédiatement au signal du responsable.

## IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE :

- Porter des bottes ou des souliers sur la patinoire.
- Patiner avec quelqu'un sur le dos, sur les épaules ou dans les bras.
- Utiliser des objets sur la patinoire (poussette, traîneau, accessoires de jeu, balle, ballon, etc.).



## RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES AU PATINAGE LIBRE

- Les appuis pour patiner sont permis (support d'apprentissage, chaise, bâton, etc.)

### IL EST OBLIGATOIRE :

- De patiner dans le même sens que les autres patineurs.

### IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ :

- Que tous les patineurs portent un casque.

### IL EST STRICTEMENT INTERDIT :

- De pratiquer le patinage de vitesse, le hockey, la ringuette, le ballon-balai et le curling.
- D'utiliser des accessoires de hockey ou de tout autre sport de glace (rondelle, anneau de ringuette, etc.).



## RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES AU HOCKEY LIBRE

### IL EST OBLIGATOIRE :

- D'avoir une attitude positive (aucune violence verbale ou physique).
- De porter un casque avec protecteur facial complet et un protège-cou.
- Que cette période de hockey soit une activité participative et non compétitive.
- Le port des gants de hockey est fortement recommandé.

### IL EST STRICTEMENT INTERDIT :

- D'avoir des comportements violents (mise en échec, coup de bâton, tir frappé, etc.).

## RAPPEL ET MISE EN GARDE

Les responsables de la patinoire ont toute autorité dans le chalet ainsi que sur la patinoire. Ils se réservent le droit :

- De sanctionner et d'expulser toute personne qui enfreint une ou plusieurs des présentes consignes, nuit au bon fonctionnement de la programmation ou affecte la sécurité des autres usagers.
- Au besoin, des consignes additionnelles pourront être appliquées dans toute situation d'atteinte à la sécurité, à l'hygiène ou au civisme.
- Horaire sujet à changement sans préavis

**La Ville de Saint-Charles-Borromée n'est pas responsable des objets perdus ou volés, ou des articles laissés sur le site.**

# VIVRESCB.COM

